

SUBVENTION France Nation Verte

De 30 K€
à 80 K€

Pour les TPE, PME et ETI qui souhaitent mieux maîtriser leur impact sur l'environnement, diminuer leur consommation d'énergie, ou encore financer des dépenses d'investissement de leur mise en Transition Ecologique et Energétique



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création
- >= à 3 ans

ÉLIGIBILITÉ

- TPE, PME répondant à la définition européenne et ETI indépendante, à jour de ses obligations fiscales et sociales, financière saine
- L'octroi du financement devra être précédé d'un des évènements suivants :
 - La réalisation d'un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
 - La réalisation d'un Diag'Action
 - Être certifié par la norme ISO 14 001 ou ISO 50 001 en cours de validité
- **Tous secteurs d'activité** *Sont exclues les SCI, les entreprises individuelles, les autoentrepreneurs, les associations sans activité économique et qui n'emploient pas au moins un salarié, les entreprises d'intermédiation financière (codes NAF K64 – sauf 64-2), les entreprises de promotion et de location immobilières, les entreprises exerçant des activités auxiliaires de services financiers et d'assurance, les entreprises du secteur agricole (NAF : Section A01 et A 02) sauf les NAF 02,20Z et 02,40Z, les entreprises de la pêche et aquaculture (NAF section A03 et code NAF 4638A) et les entreprises relevant des secteurs suivants : Extraction de houille 05.10, Extraction de lignite 05.20, services annexes à l'extraction d'houille et de lignite 09.90, Cokéfaction 19.10*



QUE FINANCE CETTE SUBVENTION ?

Dépenses de mise en Transition Ecologique et Energétique :

- Investissements immatériels :
 - Frais de formation
 - Frais d'accompagnement et de conseil (études de faisabilité, labels/normes, diagnostics, mission de conseil stratégique)
- Equipements permettant à l'entreprise de réduire sa consommation de :
 - Energie : notamment remplacement d'un équipement à énergie fossile par énergie électrique, système de recyclage de chaleur
 - Eau : notamment , cuve de récupération des eaux de pluie
 - Déchets : notamment broyeurs, bacs de tri ou composteur
- Travaux de rénovation énergétique de bâtiments industriels ou tertiaires (isolation, relamping LED, ventilation double flux, ...)



MODALITES

- La durée du programme est limitée à 18 mois
- Dépenses éligibles :
 - Aucune dépense engagée antérieurement à la date de dépôt de la demande d'aide ne peut être retenue.
 - Les coûts éligibles doivent être justifiés, en amont, sur devis détaillé du ou des prestataires ou fournisseurs.
 - Les dépenses financées dans le cadre de la subvention ne pourront faire l'objet d'aide CEE.
- Aide d'Etat soumise à la règle « **de minimis** »
- Subvention pouvant aller jusqu'à **70% des dépenses éligibles**
- Versement en 2 tranches
 - 30% à la signature du contrat
 - 70% en fin programme
- 500 € HT de frais d'instruction



OFFRE COMPLEMENTAIRE

- Offre Climat Bpifrance : Diag Ecoflux, Diag Décarbon'action, Prêt Vert, ...
- Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les financements bancaires complémentaires, selon les règles et taux en vigueur

CONTACTER BPIFRANCE DE VOTRE RÉGION : [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)

Document non contractuel et sous réserve de l'étude de votre dossier

Subvention France Nation Verte - Liste des dépenses éligibles

Document mis à jour le: 03/07/2023

Type d'investissement	Nature de la dépense	Thématique de l'investissement*
Formation	Formation réduction des émissions de GES	Atténuation du changement climatique
Formation	Formation gestion de la consommation énergétique d'un bâtiment tertiaire ou industriel	Rénovation globale des bâtiments
Formation	Formation gestion et valorisation des déchets	Economie circulaire
Formation	Formation à l'éco-conduite	Mobilité
Formation	Formation sur l'éco-conception de produits et services	Economie circulaire
Formation	Formation de sensibilisation des salariés aux éco-gestes	Atténuation du changement climatique
Formation	Formation sur la mesure l'impact GES de son activité	Atténuation du changement climatique
Equipement**	Remplacement d'un équipement à énergie fossile par énergie électrique	Efficacité énergétique des process
Equipement**	Remplacement fluide frigorigène par fluide moins impactant	Efficacité énergétique des process
Equipement**	Système de récupération et recyclage de chaleur	Efficacité énergétique des process
Equipement**	Broyeur	Economie circulaire
Equipement**	Bac de tri des déchets	Economie circulaire
Equipement**	Composteur	Economie circulaire
Equipement**	Cuve de récupération des eaux de pluies	Economie circulaire
Travaux de rénovation	Isolation (toiture, façade, ...)	Efficacité énergétique des process
Travaux de rénovation	Relamping LED	Efficacité énergétique des process
Travaux de rénovation	Système de ventilation double-flux	Efficacité énergétique des process
Frais d'accompagnement et conseil	Démarche d'obtention de l'Eco-label européen	Economie circulaire
Frais d'accompagnement et conseil	Etude de faisabilité/Diagnostic rénovation énergétique d'un bâtiment industriel ou tertiaire	Rénovation globale des bâtiments
Frais d'accompagnement et conseil	Etude de faisabilité/Diagnostic optimisation énergétique des process de production	Efficacité énergétique des process
Frais d'accompagnement et conseil	Etude de faisabilité/Diagnostic gestion et valorisation des déchets	Economie circulaire
Frais d'accompagnement et conseil	Etude de faisabilité/Diagnostic récupération des eaux de pluie	Economie circulaire
Frais d'accompagnement et conseil	Etude de faisabilité/Diagnostic remplacement emballages plastiques usage unique par emballage réemployables	Economie circulaire
Frais d'accompagnement et conseil	Etude de faisabilité/Diagnostic amélioration de la qualité de l'air	Qualité de l'air
Frais d'accompagnement et conseil	Mission de conseil stratégique sur la définition et la mise en œuvre d'une politique environnementale de l'entreprise	Atténuation du changement climatique

* A renseigner dans l'annexe financière et dans le parcours BEL

** La subvention peut également financer les frais de fourniture et pose/installation lié à l'équipement éligible financé

NB: Le financement de dispositifs Bpifrance Accompagnement (Accélérateurs, Diag Action, ...) et de dispositifs CCI n'est pas éligible